Français

TERMINOLOGIE ET SYMBOLES UTILISES DANS LE MANUEL

- **ZONE D'INTERVENTION** zone délimitant le lieu de l'installation et dans laquelle la présence d'une personne exposée constitue un risque pour la sécurité et la santé de cette même personne (Annexe I, 1.1.1 Directive 89/392/CEE);
- **PERSONNE EXPOSÉE** toute personne se trouvant entièrement ou partiellement dans une zone dangereuse (Annexe I, 1.1.1 - Directive 89/392/CEE);
- **INSTALLATEUR** personne chargée d'installer, faire fonctionner, régler, effectuer l'entretien, nettoyer, réparer et transporter le dispositif (Annexe I, 1.1.1 - Directive 89/392/CEE);
- **DANGER RESIDUEL** danger qu'il a été impossible d'éliminer ou de réduire suffisamment par la conception.

Attention ***Les indications précédées de ce symbole contiennent des informations, prescriptions ou procédures qui, si non correctement exécutées, peuvent provoquer des lésions, la mort ou des risques à long terme pour la santé des personnes et pour l'environnement.***

Prudence ***Les indications précédées de ce symbole contiennent des procédures ou des opérations qui, si non correctement exécutées, peuvent causer de graves dégâts à la machine ou au produit.***

Informations ***Les indications précédées de ce symbole contiennent des informations sur tout sujet d'importance particulière : le non respect de ces informations peut entraîner la perte de la garantie contractuelle.***

INTRODUCTION AU MANUEL D'INSTRUCTIONS


Prudence

Ces instructions concernent uniquement l'installation mécanique de la barrière. Pour l'installation électrique et le fonctionnement du système de contrôle, consulter les instructions fournies.


Attention

Toutes les instructions fournies font partie intégrante du produit et doivent être obligatoirement gardées pour éventuelle référence future, jusqu'à la démolition du produit même. Les opérations d'assemblage et de montage de l'automatisme et l'essai du système peuvent engendrer des situations de danger si l'on ne respecte pas les prescriptions de sécurité contenues dans les instructions.
CONSERVER LES INSTRUCTIONS À PROXIMITÉ DE L'INSTALLATION AFIN DE POUVOIR LES CONSULTER À TOUT MOMENT PENDANT L'UTILISATION ET L'ENTRETIEN.
Les données indiquées sont fournies à titre purement indicatif.
Le constructeur décline toute responsabilité quant aux possibles inexactitudes de ce manuel dues à des fautes d'impression ou de transcription. Le constructeur se réserve le droit d'apporter des modifications visant à améliorer le produit sans avis préalable.

NORMES DE SÉCURITÉ ET OBLIGATIONS DE L'INSTALLATEUR

Une barrière électromécanique est une machine et, en tant que telle, elle doit être installée conformément aux dispositions de lois, aux normes et aux réglementations en vigueur. Avant d'effectuer l'installation, des personnes professionnellement compétentes doivent procéder à une analyse des risques sur le site de l'installation, conformément aux normes en vigueur pour les fermetures motorisés. Pour obtenir un niveau de sécurité approprié, l'installation doit être effectuée conformément aux normes EN 12453 et EN 12445. Dans les pays extra-européens, se conformer non seulement aux normes citées mais également aux lois et aux réglementations nationales.
L'installation doit être effectuée par des personnes professionnellement compétentes. Le montage, les connexions électriques et les réglages doivent être réalisés selon les RÈGLES DE L'ART, conformément aux lois en vigueur dans le pays d'installation.
Le fabricant de la motorisation décline toute responsabilité quant au non-respect des Règles de l'Art dans la construction de la structure à motoriser et quant aux problèmes de déformation pouvant résulter de son utilisation.
Le fabricant de la motorisation décline toute responsabilité quant au montage de composants incompatibles avec les normes de sécurité et de fonctionnement. Lire attentivement les instructions avant d'installer le produit et intervenir de la façon spécifiée par le constructeur.
Une installation incorrecte peut constituer un danger.
Il est interdit d'utiliser ce produit à des fins impropres ou autres que celles qui sont prévues. Il est interdit d'altérer ou de modifier le produit.
Les emballages (plastique, polystyrène, etc.) ne doivent pas être jetés dans la nature et doivent rester hors de la portée des enfants puisqu'ils peuvent constituer un danger. Les emballages ne doivent pas être jetés dans la nature, mais doivent être éliminés en conformité avec les normes et les réglementations en vigueur. Il est recommandé de travailler dans le respect absolu des règles de sécurité ; de travailler toujours dans un endroit bien éclairé et ne présentant aucun risque pour la santé ; d'utiliser des vêtements de protection conformes aux dispositions de lois (chaussures de sécurité, lunettes de protection, gants et casque), en évitant des vêtements qui pourraient s'accrocher (cravates, bracelets, colliers, etc.).
Prendre toutes les mesures de protection nécessaires pour éviter tout risque de lésion dû à la présence d'éclats acérés ainsi que tout risque d'écrasement, collision ou cisaillement.
Délimiter le chantier pour interdire le transit à personnes non autorisées et ne pas laisser le lieu de travail sans surveillance. Il est recommandé de respecter les normes nationales en vigueur pour la sécurité des chantiers (en Italie Décret législatif 528/99 coordonné avec le Décret législatif 494/96 « Application de la directive 92/57/CEE concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé à mettre en oeuvre sur les chantiers temporaires ou mobiles »). Avant de commencer l'installation, vérifier que le produit et l'emballage ne sont pas endommagés. Ne pas installer le produit dans des zones à risque explosion : la présence de gaz, de poussières ou de fumées inflammables représente une menace sérieuse pour la sécurité.
Vérifier la présence des dispositifs de sécurité et que toutes les zones présentant des risques d'écrasement, cisaillement ou happement ou de toute manière dangereuses sont munies de protections conformément aux normes en vigueur pour les barrières motorisées.
Avant d'effectuer le branchement de la ligne d'alimentation, vérifier que la puissance disponible est conforme aux données nominales.
Vérifier la présence d'un disjoncteur magnétothermique différentiel approprié en amont de l'installation.
Une fois le travail effectué, l'installateur doit contrôler l'installation et le bon fonctionnement de l'automatisme. Le contrôle final et la mise en service de l'automatisme ne doivent être effectués qu'après avoir vérifié que le système sur lequel il est installé répond bien aux exigences de la DIRECTIVE MACHINES 98/37/CEE, à laquelle la barrière complète montée et installée est assujettie. L'installateur est tenu d'utiliser et de conserver le DOSSIER TECHNIQUE de la barrière automatique en respectant rigoureusement toutes les dispositions obligatoires qui y sont contenues. Il doit procéder à l'analyse des risques et s'assurer que le système ne présente aucun point d'écrasement ou de cisaillement. Si nécessaire, il doit prendre les mesures correctives adéquates tout en appliquant les signalisations prévues par les lois en vigueur pour signaler les zones dangereuses. Les dispositifs de protection doivent être installés après une analyse des risques effectuée sur le site ; vérifier également qu'ils sont marqués et qu'ils fonctionnent selon les normes en vigueur. Toutes les installations doivent présenter les coordonnées d'identification du système motorisé de façon bien visible. L'installateur doit fournir toutes les informations concernant l'utilisation de la barrière motorisée, particulièrement au sujet des procédures de manœuvre manuelle en cas d'urgence et d'éventuels risques résiduels. Il doit remettre les instructions d'utilisation à l'utilisateur de l'installation. Toutes les interventions de réparation et d'entretien effectuées doivent être notées sur le registre d'entretien et mises à dispositions de l'utilisateur.
Pour les réparations et les remplacements éventuels, utiliser exclusivement des pièces détachées d'origine. La garantie cesse dès qu'on utilise des composants d'une autre marque.

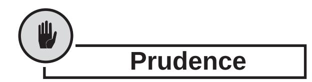
INSTRUCTIONS POUR L'UTILISATEUR

Les indications et instructions qui suivent font partie intégrante et essentielle du produit. Elles doivent être remises à l'utilisateur et lues attentivement car elles contiennent d'importantes mises en garde pour l'utilisation et l'entretien. Ces instructions doivent être conservées et délivrées à tous les futurs utilisateurs potentiels.
Cette barrière motorisée doit être exclusivement utilisée pour l'usage auquel elle est destinée. Toute autre utilisation est impropre et de ce fait dangereuse.
Éviter de stationner à proximité des parties mécaniques en mouvement ou de la lisse de la barrière. Ne pas pénétrer dans le rayon d'action de la barrière en mouvement. Ne pas tenter d'entraver ou de gêner le mouvement de la lisse : ceci peut être une source de danger.
Ne pas autoriser les enfants à jouer ou à stationner dans le rayon d'action de la barrière.
Tenir sous contrôle les commandes radio ou les autres dispositifs d'actionnement du mouvement afin d'éviter des actionnements involontaires de la part d'enfants ou de tierces personnes.
En cas de panne ou de fonctionnement anormal, couper l'alimentation de la barrière par l'interrupteur principal. Ne pas tenter d'intervenir ou de réparer l'unité principale et contacter la personne ayant effectué l'installation de la barrière ou tout autre installateur spécialisé. Le non respect de cette mise en garde peut conduire à des situations de danger.
Toutes les opérations de réparation et d'entretien, y compris celles de nettoyage de l'actionnement, doivent être effectuées uniquement par des personnes qualifiées.
Afin d'assurer un fonctionnement correct et efficace, il est nécessaire de suivre les instructions du fabricant et, plus particulièrement, de faire procéder à un entretien périodique par un personnel spécialisé, qui vérifiera surtout le bon fonctionnement des dispositifs de protection.
Toutes les réparations et opérations d'entretien effectuées doivent être enregistrées sur le carnet d'entretien et rendues disponibles à l'utilisateur.

1. CARACTÉRISTIQUES DE LA BARRIÈRE

1.1 USAGE PREVU ET CHAMP D'UTILISATION

La barrière électromécanique ***Harrier*** est destinée à l'actionnement (ouverture et fermeture) d'une barre soulevable ; le champ d'utilisation est limité au contrôle de la circulation exclusivement de véhicules.
Toute autre utilisation est à considérer impropre et donc dangereuse.
Toute autre usage est interdit par Aprimatic.



Il est interdit d'utiliser le produit à des fins inadaptées ou différentes des utilisations prévues.
Il est interdit d'altérer volontairement ou de modifier le produit.
Le produit ne doit être installé qu'avec des accessoires APRIMATIC.

1.2 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES VERSIONS DISPONIBLES

Tab.1.

1.3 Dimensions du corps barrière

Fig.1.

Tab.1	E25	E40	E50	E60
Alimentation Monophasé	230 V - 50 Hz.			
Puissance du Moteur *(Kw)*	0,18			
Absorption *(A)*	1.6	1.6	1.6	1.55
N. de tours arbre lent *(g/1')*	23.3	17.5	7.7	4.7
N. de pôles	4			
Type de réducteur	VF 49P 1:60	VF 49P 1:80	VFR 49P 1:180	VFR 49P 1:300
Couple max (dynamique) *(Nm)*	40	70	120	160
Temps de manoeuvre *(sec.)*	1.8	2.5	6	9.5
Longueur MAX lisse *(m)*	2.5	4	5	6
Longueur MAX lisse à herse *(m)*	-	-	4	5
Température d'exercice *(°C)*	- 15 ÷ 60			
Lubrication	SHELL Tivela Oil S 320 (huile synthétique)			
Utilisation	Continue			

fig.1

Ø 80 90 391 888 1084 320 292 Ø 80 25

Dimensions de la Plaque de fondation

230 4 x Ø 13 2 x Ø 60 200 300 132 350

1.4 Composants nécessaires pour l'installation

fig.2.

Corps barrière préassemblé :	***Réf.***
Moteur asynchrone monophasé avec ventilateur externe de refroidissement	1
Réducteur à vis sans fin irréversible	2
Système de leviers avec coussinet à rouleaux	3
Arrbre porte-lisse	4
Fin de course électromécanique	5
Manivelle amovible pour manoeuvre manuelle d'urgence	6
Plaques pour fixation de la centrale électronique	7
Carter de protection avec clé d'ouverture	8
Micro-interrupteur de sécurité sur porte	9
Couvercle	10
Ce manuel d'instructions est fourni avec le corps barrière.	
À procurer séparément : *(voir le catalogue de vente Aprimatic)*	
Ressort d'équilibrage	11
Plaquette de fixation lisse	12
Lisse à la mesure	13
Plaque de fondation et chevilles d'assise pour fixation au sol (opzion)	14
Centrale électronique de commande (avec manuel d'instructions)	

fig.2

part. A

2 x DOUILLE DE GUIDAGE

2 x VIS DE FIXATION COUVERCLE UNI 7380

PLAQUE DE SUPPORT DU CLIGNOTANT

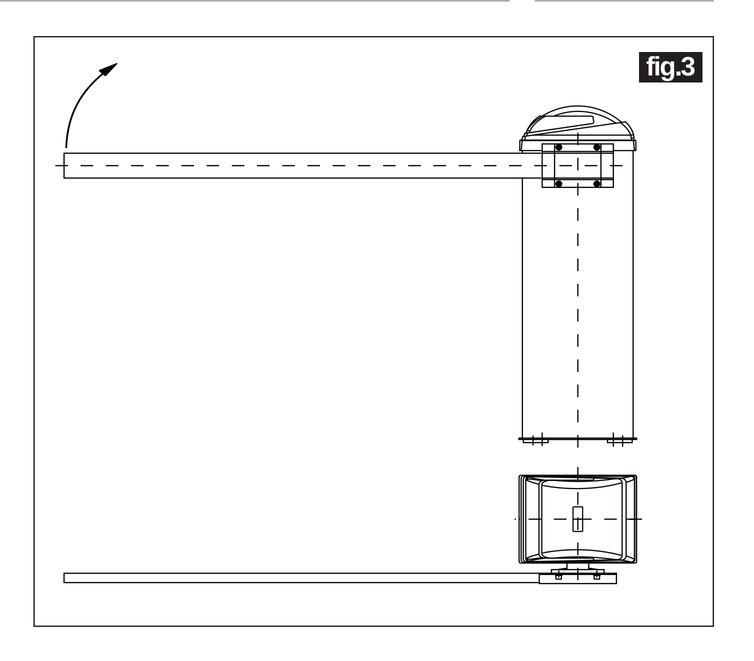
Français

2. INSTALLATION

2.1 CONTROLES ET OPERATIONS PRELIMINAIRES

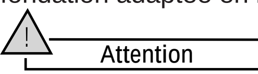
Avant la pose, l'installateur doit :
- Vérifier si la zone devant recevoir la barrière est suffisamment grande pour contenir la barrière ouverte et fermée (voir **fig.1**).
- S'assurer que le sol est solide et uniforme, notamment aux endroits où les composants prennent appui
- Estimer s'il est nécessaire de monter le poteau support en fourche (en option) - *recommandé avec des barrières de longueur importante*.

MISE EN GARDE: la barrière est fournie pour une installation avec ouverture à droite (dénommée barrière "droite" ou "côté droit"): vue du côté barrière, elle ouvre donc en sens horaire (voir fig.3). Pour la transformer en barrière gauche, voir le paragraphe "Changement de sens de la barrière".



2.2 ANCRAGE DE LA BARRIERE AU SOL

La barrière doit être solidement fixée au sol, qui doit être ferme et plan, il est donc nécessaire de réaliser une fondation adaptée en béton (**fig.4**).



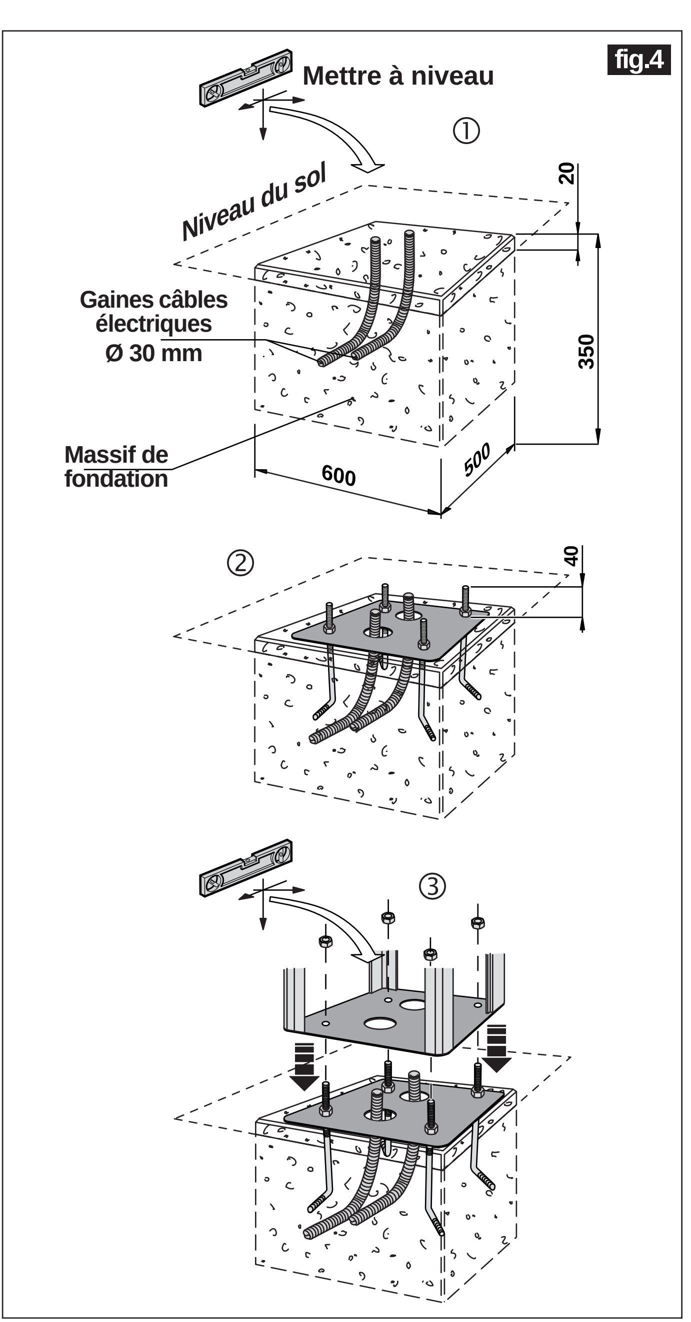
Tout autre type de montage avec embase non de niveau sur le plan horizontal est interdit par le fabricant.

REALISATION DE LA FONDATION ET ANCRAGE DE LA BARRIERE

① Réaliser un massif de fondation en prévoyant 2 conduits en gaine souple (diamètre minimum 30 mm) pour le passage des câbles électriques.
IMPORTANT *: la surface du massif doit être parfaitement de niveau et surélevée d'au moins 20 mm par rapport au niveau du sol.*

② Placer des chevilles d'assise adaptées pour la fixation du châssis de la barrière, en les noyant dans le béton.
IMPORTANT *: les chevilles d'assise doivent dépasser d'au moins 40 mm.*
***Remarque** :*
Pour le positionnement des chevilles d'assise, on pourra utiliser le gabarit étalon fourni avec 4 chevilles (fourniture optionnelle, à acheter séparément).

③ Positionner le châssis de la barrière au niveau des chevilles et le fixer à l'aide des 4 écrous.
IMPORTANT *: régler horizontalement le châssis de la barrière à l'aide des écrous et contre-écrous.*



Français

2.3 CHANGEMENT DE SENS DE LA BARRIERE

La barrière est fournie en version droite.
Pour la transformer en barrière gauche, il est nécessaire de procéder au changement de sens, en suivant les indications suivantes:
remarque : *il est conseillé d'effectuer le changement de sens avant de monter le ressort et la lisse.*

1. Retirer le maillon de jonction (**fig.5-réf.1**) entre la chaîne et le tendeur du ressort de façon à le dégager du fourreau (**fig.5-réf.2**).
ATTENTION*: si cette opération est réalisée avec ressort déjà monté, il est conseillé de détendre le ressort en desserrant l'écrou d'arrêt et de réglage correspondant (****fig.5-réf.8*** *-si la lisse est également déjà montée, elle devra être placée en position verticale).*

2. Retirer le maillon de jonction (**fig.5-réf.3**) entre la chaîne et l'engrenage.

3. À l'aide de la manivelle (**fig.5-réf.10**), faire tourner l'engrenage de 90° en sens horaire.

4. Enrouler la chaîne sur le même engrenage, en sens contraire, de façon à ce qu'elle forme un arc d'environ 180° et introduire l'axe du maillon de jonction (**fig.5-réf.4**) dans l'autre trou prévu (**fig.5-réf.5**).

5. Enfiler le tendeur du ressort dans le fourreau (**fig.5-réf.6**) et le raccorder à la chaîne à l'aide du maillon de jonction précédemment démonté (**fig.5-réf.7**).

6. À ce stade, la barrière est en version gauche, avec lisse à la verticale (ouverte).

7. Tourner le couvercle et la plaque de support du clignotant vers la lisse (**fig.5-part.B**) *(se référer à la* ***fig.2****-part.A).*
IMPORTANT ***: en cas de barrière gauche, avec platine Aprimatic, il faut corriger le paramètre "Sens de marche "*** *(voir les instructions du dispositif de contrôle).*

2.4 MONTAGE DU RESSORT D'EQUILIBRAGE

La barrière ***Harrier*** est fournie sans ressort d'équilibrage.
ATTENTION : *le montage du ressort doit être effectué avant le montage de la lisse - en cas de nécessité d'intervenir sur le ressort avec lisse déjà montée, il est conseillé d'agir avec la barrière en position d'ouverture (lisse verticale), en utilisant la manivelle pour manœuvre d'urgence fournie avec le produit (****fig.5-réf.10****).*
Choisir le ressort adapté à l'installation et le monter comme suit :

1. Dévisser entièrement l'écrou d'arrêt et de réglage du ressort (**fig.5-réf.8**).

2. Insérer le ressort adapté le long du tendeur-guide (**fig.5-réf.9**).

3. Serrer l'écrou d'arrêt et de réglage du ressort (**fig.5-réf.8**).
remarque : *en fin d'installation et de raccordements électriques, il sera nécessaire de réaliser et de vérifier l'équilibrage de la lisse (voir paragr. "****EQUILIBRAGE DE LA BARRIERE****").*

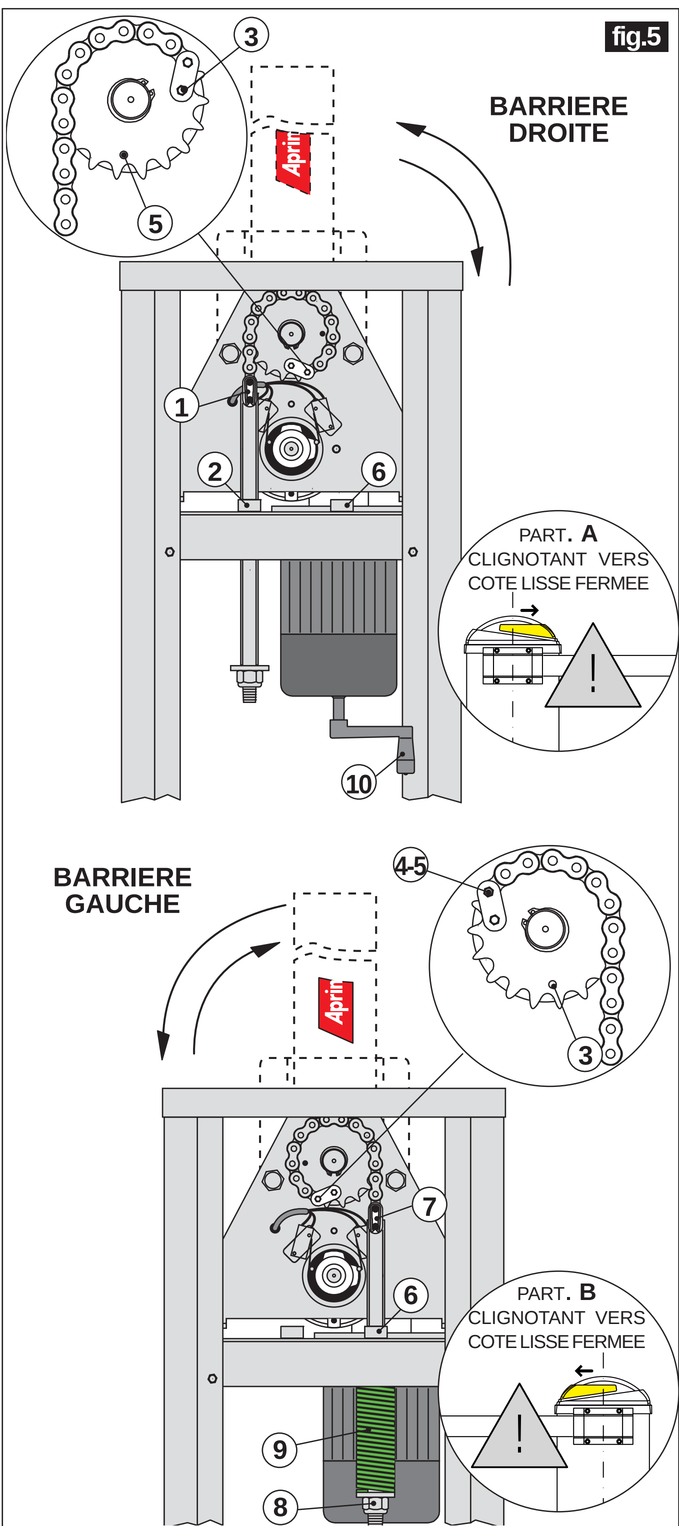
2.5 MONTAGE DE LA LISSE

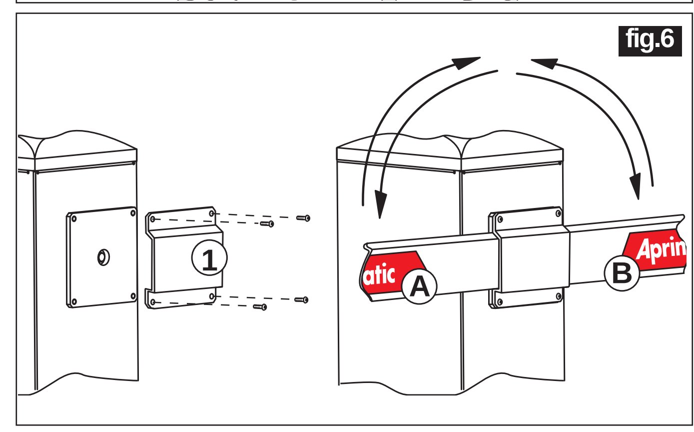
1. Positionner la plaquette de fixation de la lisse comme illustré en **fig.6-réf.1**.

2. Fixer la plaquette à l'aide des 4 vis prévues sans les serrer complètement.

3. Enfiler la lisse dans la plaquette en position horizontale, comme illustré en **fig.6-réf.A** pour obtenir une barrière droite, (vue du côté lisse, elle ouvre en sens horaire) , ou bien comme illustré en **fig.6-réf.B** pour obtenir une barrière gauche.

4. Après avoir contrôlé la longueur obtenue, serrer à fond les vis de fixation de la plaquette.



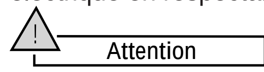


Français

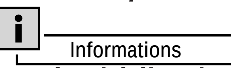


3. INSTALLATION ÉLECTRICIQUE

L'installation mécanique terminée, effectuer le branchement électrique en respectant toutes les indications qui suivent.



Le branchement doit être effectué conformément aux normes en vigueur, par un personnel qualifié.
Avant d'effectuer le branchement électrique, il est fondamental de lire les instructions relatives aux appareils électroniques de commande et de s'y tenir.
Avant de procéder au raccordement électrique, couper la ligne d'alimentation des appareils. Protéger l'alimentation par un disjoncteur de protection 6A à seuil d'intervention 30 mA (fig.7-réf.8).
L'installation électrique doit être réalisée à l'aide de câbles de section adaptée à la puissance de la plaque du moteur, conformément aux prescriptions des normes en vigueur.
Le tableau doit obligatoirement être équipé d'un interrupteur général à protection thermique, dimensionné suivant les caractéristiques de la barrière. Le tableau et les dispositifs de sécurité anti-accidents doivent être fabriqués et installés conformément aux prescriptions des normes en vigueur.
Lors du choix du tableau, considérer que l'intervention des cellules photoélectriques de protection lors de la phase de fermeture doit prévoir un bref temps de pause ainsi que la réouverture consécutive complète de la barrière.
Les dispositifs accessoires de contrôle et de commande doivent être positionnés dans le champ visuel de l'automatisme, éloignés de pièces en mouvement et à une hauteur minimum de 1,5 m du sol.
Les branchements électriques avec les accessoires (cellules photoélectriques, feu clignotant, etc.) doivent être effectués comme indiqué en **fig.7** en tenant compte des instructions particulières fournies avec chacun d'eux.
*La **fig.7** illustre une installation maximale, avec composants auxiliaires standard garantissant un fonctionnement correct de la barrière et dans le respect des normes.*
Il est de la responsabilité de l'installateur d'intégrer ces équipements en cas de nécessité, en fonction des caractéristiques du lieu d'installation en cours.



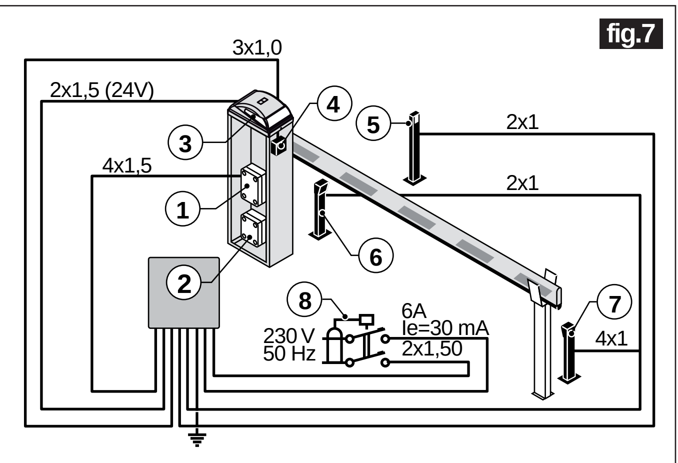
La sécurité électrique de la barrière HARRIER est garantie de Aprimatic S.p.A. seulement en union avec platine de contrôle Aprimatic, pas avec des platines différentes.

4. CONTRÔLES ET RÉGLAGES

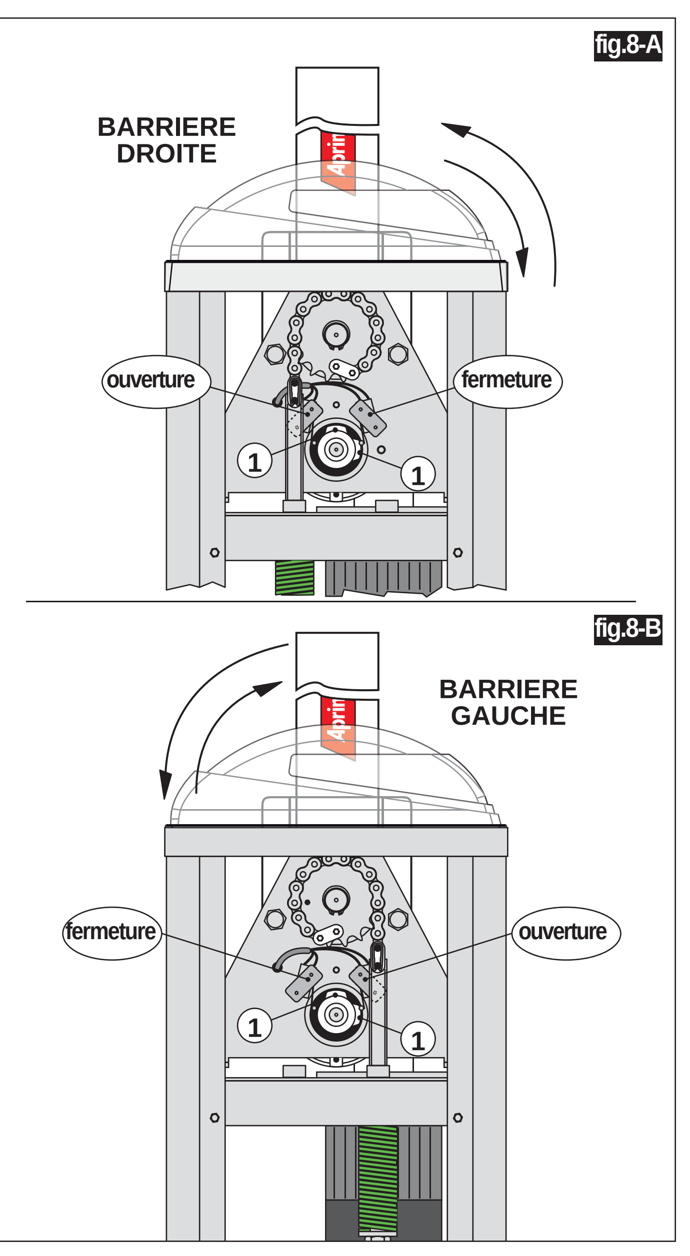
4.1 Fins de course

Les fins de courses sont montés sur les côtés du réducteur et sont actionnés par deux cames (**fig.8-réf.1**) fixées à l'arbre de rotation. Les cames doivent agir sur les leviers des fins de courses en fin de mouvement d'ouverture et de fermeture avec une certaine avance, de façon à compenser l'inévitable inertie de la barrière. L'avance doit être réglée en fonction du type d'utilisation, en agissant sur les vis des cames.

Prudence ***Pour le bon fonctionnement de la barrière, il est conseillé de veiller à ce que le branchement des fins de course au dispositif de contrôle soit correct. La fig.8-A illustre la fonction des fins de course en configuration standard (barrière droite). La fig. 8-B illustre la fonction des fins de course en cas de changement de sens de la barrière.***



① Alimentation moteur
② Dispositif électronique de contrôle
③ Feu clignotant 24V
④ Récepteur radiocommande
⑤ Bouton-poussoir à clé
⑥ Cellule photoélectrique réceptrice
⑦ Cellule photoélectrique émettrice



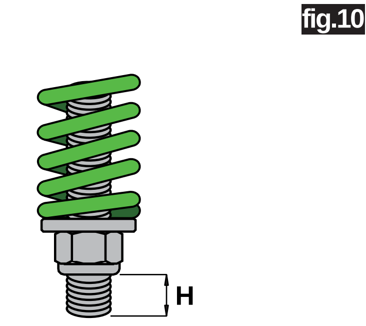
Français

4.2 EQUILIBRAGE DE LA BARRIERE

Pour un bon équilibrage, se référer au tableau en **fig.10** suggérant les couplages barrière/lisse corrects et, pour chaque couplage, indiquant le type de ressort le plus adapté ainsi que la précharge conseillée (**réf.H**).
À partir de cette position, l'équilibrage doit toujours être vérifié et éventuellement ajusté, en observant le comportement de la lisse lors des manœuvres d'ouverture et de fermeture.

HARRIER	LISSE ET ACCESSOIRES	LONGUEUR LISSE 2,5 m	4 m	5 m	6 m
		RESSORT / H (mm)			
E25	90x25	vert / 7	-	-	-
	90x25 + support	vert / 8	-	-	-
	Ø 80	vert / 7	-	-	-
E40	90x25	-	bleu / 30	-	-
	90x25 + herse	bleu / 36	-	-	-
	90x25 + support	-	bleu / 36	-	-
	90x25+herse+support	bleu / 38	-	-	-
	Ø 80	-	bleu / 20	-	-
E50	90x25 + herse	-	bleu / 20	-	-
	90x25+herse+support	-	bleu / 22	-	-
	Ø 80	-	bleu / 14	rouge / 25	-
	ronde télescopique	-	-	rouge / 25	-
E60	90x25 + herse	-	rouge / 25	-	-
	Ø 80	-	-	jaune / 15	jaune / 17
	ronde télescopique	-	-	jaune / 15	jaune / 17

fig.10



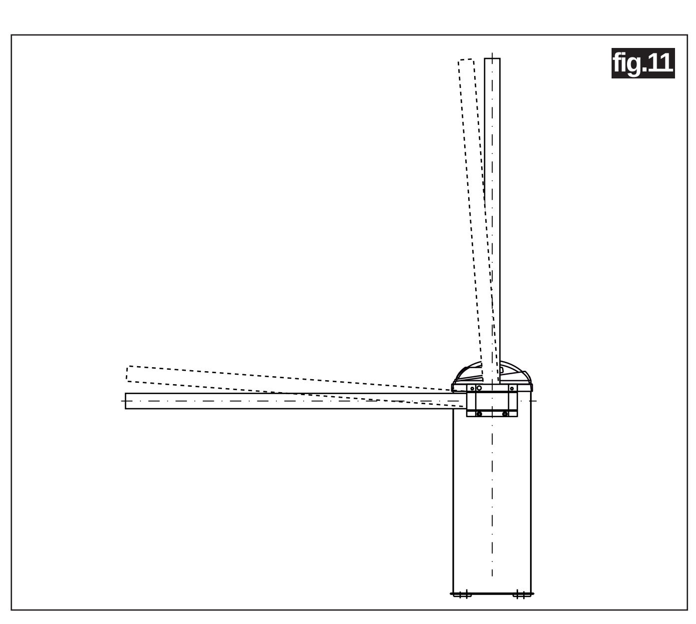
*La valeur **H** indique la position de l'écrou d'arrêt et de réglage du ressort, exprimée en millimètres de filetage libre sur le tendeur-guide.*

Français

5. MISE EN SERVICE

1. Désenclencher l'interrupteur général de ligne.
2. Ouvrir la porte latérale à l'aide de la clé spéciale fournie.
3. A l'aide de la manivelle, actionner la barrière en l'amenant à peu près à demi-course (se référer au paragraphe "**MANŒUVRE D'URGENCE**").
4. Retirer la manivelle de l'arbre moteur ;
5. Fermer la porte.
Remarque : pour rétablir le fonctionnement normal, fermer la porte de la barrière car le micro de sécurité inhibe le fonctionnement.
6. Enclencher l'interrupteur général et s'assurer que la tension d'arrivée aux bornes d'alimentation soit correcte.
7. Mettre le commutateur du tableau en position manuelle ou semi-automatique (si prévu).
8. Donner une impulsion d'ouverture et s'assurer que la barrière s'actionne dans le sens de l'ouverture; dans le cas contraire, couper la tension avant que la lisse arrive au maximum de sa course et inverser les branchements sur le moteur ou sur le boîtier de commandes, suivant les besoins. Répéter l'opération de vérification du sens d'ouverture.
9. Contrôler que lors des manoeuvres électriques, la barrière s'arrête dans les positions de fin de course souhaitées. Dans le cas contraire, il faut procéder au réglage de façon à récupérer les éventuels jeux pouvant se créer à cause d'une utilisation intensive (**fig.11**). Procéder comme suit:
- débloquer les vis de la came étalon;
- agir sur la came pour anticiper ou retarder l'intervention des fins de course de 2° ou 3°;
- bloquer à nouveau les vis en position définitive.

fig.11





Le réglage des fins de course sur des barrières à usage intensif doit être effectué dans des conditions d'exercice normales, soit à chaud et après une dizaine de manœuvres.

10. Pour un bon fonctionnement de la barrière, vérifier également que le rouleau du levier opère à environ 20-30 mm du fond de l'encoche de la coulisse oscillante.

11. Si lors de la manœuvre, le mouvement n'est pas régulier, avec dandinement de la lisse, il faut serrer l'écrou de réglage du ressort d'équilibrage (**fig.12**), de façon à en augmenter la précharge, jusqu'à l'obtention d'un mouvement linéaire, aussi bien en ouverture qu'en fermeture.



Avant d'agir sur l'écrou de réglage du ressort, amener IMPERATIVEMENT la barrière en position d'ouverture pour détendre le ressort.

6. ENTRETIEN

6.1 INSTRUCTIONS POUR LE TECHNICIEN D'ENTRETIEN

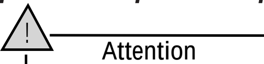
Pour un bon entretien, faire effectuer périodiquement les vérifications suivantes, sur la base du carnet d'entretien remis par l'installateur.

Une fois par an :

- **1**. Nettoyer et lubrifier les rails de la coulisse, le coussinet à rouleaux et le tendeur du ressort;
- **2**. Vérifier et serrer à fond les différents boulons d'ancrage du groupe et des supports.



L'entretien doit être effectué exclusivement par un personnel qualifié ou par un centre d'assistance agréé.



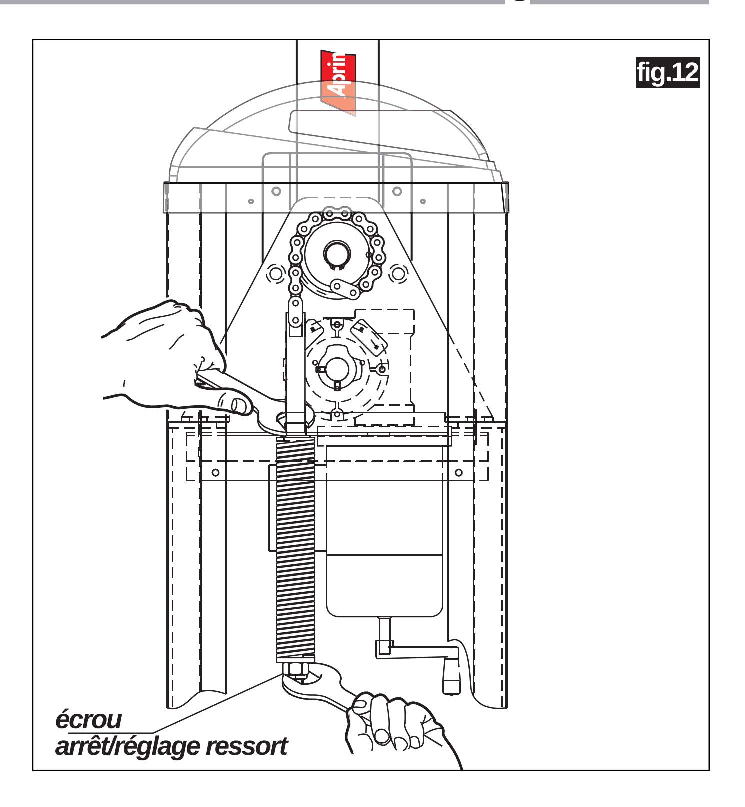
Avant toute opération d'entretien, couper l'alimentation électrique à l'aide du disjoncteur de l'installation électrique.

6.2 DÉMOLITION/ÉLIMINATION

En cas de démolition de l'appareil, procéder inversement à la procédure de montage.

Avant toute autre opération, s'assurer que l'ensemble du circuit électrique de la barrière soit déconnecté, à l'aide de l'interrupteur général de ligne et en vérifiant sur le bornier avec un outillage adapté.

Pour l'élimination des appareils en fin de vie, se référer aux dispositions en vigueur en la matière.



Français

7. NOTES POUR L'UTILISATEUR

fig.12

7.1 RISQUES RESIDUELS

Lors de manœuvres d'urgence :

- **RISQUE D'EXPULSION DE LA MANIVELLE DE RÉGLAGE**.

Lors d'une manœuvre manuelle de la barrière, il faut utiliser la manivelle (fournie avec l'appareil) pour actionner l'ensemble du motoréducteur.
Lorsque le fonctionnement normal se rétablit, si la manivelle n'est pas retirée, celle-ci peut être expulsée violemment par le mouvement rotatoire du moteur et projetée à l'extérieur. Pour la sécurité des personnes, les manœuvres électriques sont impossibles sans avoir préalablement remonté le panneau d'inspection latéral : cette condition permet de limiter le risque seulement aux composants mécaniques de la barrière.
En cas de manœuvres manuelles, il est recommandé de prêter une attention maximale et de TOUJOURS RETIRER LA MANIVELLE AVANT DE REFERMER LE PANNEAU LATERAL.

Lors d'opérations d'entretien :

- **RISQUE DE DECROCHAGE DU RESSORT de compensation quand la barre est en position de fermeture**.

Quand la lisse est abaissée, le ressort de compensation est tendu et comprimé entre la structure de la barrière et son écrou de réglage. Dans cette position, une tentative de réglage ou d'extraction du groupe compensateur pourrait provoquer un violent décrochage du ressort, risquant de blesser des personnes ou d'endommager des objets.
Lors d'opérations de réglage du ressort, il est recommandé de PLACER LA BARRIERE EN POSITION D'OUVERTURE (voir points **10 et 11 du paragraphe "Mise en service"**).

- **RISQUE d'écrasement en raison de parties mécaniques en mouvement**.

Le groupe motoréducteur actionnant la barrière est constitué de divers composants mécaniques qui, en mouvement, risquent d'accrocher, entraîner et écraser des objets et vêtements et provoquer traumatismes et lésions.
UNE ATTENTION MAXIMALE EST RECOMMANDEE PENDANT TOUTE MANOEUVRE (MEME MANUELLES) AINSI QUE D'EVITER D'UTILISER LA BARRIERE SANS SON CARTER SUPERIEUR DE PROTECTION.

- **RISQUE de présence de TENSION électrique dangereuse**.

À l'intérieur du corps central de la barrière se trouve un circuit de commande dans lequel un potentiel électrique dangereux peut exister. Toutes les parties actives sont opportunément séparées, il est cependant conseillé de **PRETER UNE MAXIMALE ATTENTION, DE PROCEDER A L'OUVERTURE DE L'INTERRUPTEUR GENERAL ET DE VERIFIER AVEC DES OUTILS DE MESURE ADEQUATS L'EFFECTIVE ABSENCE DE TENSION A L'INTERIEUR DES CIRCUITS AVANT TOUTE AUTRE OPERATION**.



LA MISE EN SERVICE DE LA BARRIERE, LE REGLAGE FINAL ET L'ENTRETIEN PERIODIQUE DOIVENT ETRE EFFECTUES PAR UN PERSONNEL TECHNIQUE QUALIFIE. NE PAS MODIFIER NI RETIRER LES DISPOSITIFS DE SECURITE INSTALLES SUR L'UNITE PRINCIPALE. REMETTRE UNE COPIE DE CE MANUEL AU TECHNICIEN D'ENTRETIEN.

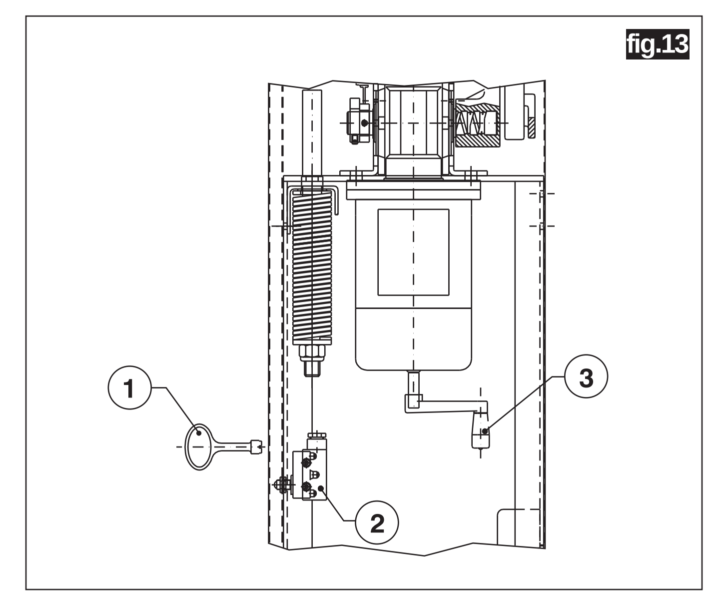
7.2 Manœuvre d'urgence

En cas de panne ou d'absence d'électricité, il est possible d'actionner la barrière manuellement à l'aide de la manivelle spéciale, en procédant comme suit:

1 - DESENCLENCHER L'INTERRUPTEUR GENERAL DE LIGNE;
2 - Ouvrir la porte latérale à l'aide de la clé fournie avec l'appareil (**fig.13-réf.1**) - (avec la porte ouverte, le micro de sécurité (**fig.13-réf.2**) inhibe le fonctionnement du moteur);
3 - Introduire la manivelle dans l'arbre du moteur (**fig.13-réf.3**) et la tourner jusqu'à ce que la barrière atteigne la position souhaitée;
4 - Dégager la manivelle;
5 - Fermer la porte latérale.



Il est indispensable de fermer la porte de la barrière pour rétablir le fonctionnement motorisé compte tenu que le micro de sécurité en inhibe le fonctionnement.





ESPACE RÉSERVÉ À L'INSTALLATEUR

VOUS ÊTES PRIÉS DE DONNER UNE COPIE DE CETTE PAGE À L'UTILISATEUR



Aprimatic S.p.A.
via Leonardo da Vinci, 414
40059 Villa Fontana di Medicina - Bologna - Italia
Tel. +39 051 6960711 - fax +39 051 6960722
info@aprimatic.com - www.aprimatic.com

RACCORDEMENT HARRIER LUX AVEC ARMOIRE TRAFFIC 230

GND
DL1
JRX
CN1
J16
J4
CN3
DS1 DS2 DS3 DS4
J1
J9
1
2
3
4
JAUNE (esc)
BLEU (défilement)
ROUGE (ok)
J12
CN2
F3
Aprimatic
ARMOIRE TRAFFIC 230
M1
F1
J15
CH1
AP1
COM1
J13

J4	
11	Start N.O
10	Gnd -
9	Stop N.C
8	Gnd -
7	Photocellule en fermeture N.C
6	Sécurité auxiliaire N.C
5	+ 24 Accessoires
4	
3	– Commande voyant 24V 3 watts max
2	+ 24 Voyant/clignotant
1	– Commande clignotant

NC
NO
C
NO
C

PC12-E

+
–

+
–
C
NC
NO

ER4-N

N
LOAD
LINE
N NEUTRE
TERRE
L PHASE
230V 50Hz ±10%
Filtre secteur

condensateur

+ –
Feu intégré au capot

Aprimatic

Ouverture
Commun moteur
Fermeture
M

Fin course ouverture ==> noir	O
Fin course fermeture ==> marron	F
Commun ==> bleu /gris	C



